



COMMUNIQUE

Le Premier Ministre, Monsieur Guillaume Kigbafori Soro, et le Président de la Commission Electorale Indépendante, Monsieur Robert Beugré Mambé, sont heureux d'annoncer la réouverture effective des 774 centres d'enrôlement du District d'Abidjan, à compter de ce mardi 28 octobre 2008, après la trêve de cinq jours qui a permis le recyclage des agents d'enrôlement conformément aux dispositions de la note circulaire du 21 octobre 2008.

A cet effet, Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante invitent les populations intéressées à se présenter dans lesdits centres, dès ce mardi 28 octobre 2008, à partir de 14h, en vue de prendre part aux opérations d'identification et de recensement électoral. Tous les agents d'enrôlement du district d'Abidjan, quant à eux, sont convoqués pour 8h ce mardi, sur leurs lieux de travail.

Les pétitionnaires devront désormais se munir de l'original et de la photocopie des pièces exigées. Pour rappel, ces pièces sont : l'acte de naissance, le jugement supplétif ou l'expédition des audiences foraines, et en plus, le certificat de nationalité pour les pétitionnaires âgés de 16 à 18 ans au 1^{er} avril 2008. Il s'agit aussi de l'acte de mariage pour ceux ou celles à qui cela est exigé ainsi que le décret de naturalisation ou équivalent.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante en appellent à la responsabilité des agents d'enrôlement pour le respect scrupuleux des dispositions de la note circulaire du 21 octobre 2008.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante rassurent les populations ; toutes les dispositions ont été prises pour le renforcement de certaines équipes d'enrôlement dans les centres de collecte. Ce sont ainsi environ 500 équipes supplémentaires qui seront déployées progressivement à partir de ce mardi pour renforcer les premières équipes déjà affectées sur le terrain dans le district d'Abidjan. De même, le Centre de Commandement Intégré a été instruit par le Premier Ministre pour assurer la sécurité des pétitionnaires, des agents et des lieux d'enrôlement.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante invitent les agents d'enrôlement ainsi que les populations ivoiriennes à s'engager à assurer la pleine réussite de cette étape décisive du processus de sortie de crise.

Fait à Abidjan, le 27 octobre 2008